

Université du Québec à Montréal
Département de Science Politique

Session Hiver 2026

POL 4461-40
Migrations Internationales
Le jeudi de 18h à 21h

Professeur : Mohamed Younouss
Bureau : R-3405
Courriel : younouss.mohamed@uqam.ca
Heures de bureau : sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours vise à comprendre comment les migrations internationales sont structurées par des choix politiques, des institutions étatiques et des rapports de pouvoir, ainsi que par des dynamiques économiques et internationales plus larges. Le cours examine les principaux cadres théoriques mobilisés pour analyser les migrations, tout en mettant l'accent sur le rôle de l'État, les politiques migratoires et les régimes de mobilité. Une attention particulière est accordée à certaines formes majeures de mobilité internationale, notamment les migrations de travail, les migrations forcées et les pratiques transnationales. À partir d'analyses théoriques et d'études empiriques, le cours vous permettra de développer une compréhension critique des enjeux politiques contemporains liés aux migrations internationales.

OBJECTIF ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours a pour objectif de vous permettre de comprendre les migrations internationales comme un phénomène politique, inscrit dans des choix institutionnels, des rapports de pouvoir et des dynamiques internationales. Nous aborderons les cadres théoriques et analytiques permettant d'interpréter les politiques migratoires, les régimes de mobilité et les débats publics qui entourent les migrations. Le cours vous permettra également de mobiliser des concepts de science politique afin d'analyser de manière critique des situations empiriques et des enjeux contemporains. La démarche pédagogique repose sur une articulation entre exposés magistraux, discussions dirigées et analyse de textes académiques. Les séances sont conçues de manière à favoriser une progression cumulative des apprentissages, en reliant les cadres théoriques aux politiques publiques et

aux enjeux concrets des migrations internationales. Votre participation active est encouragée afin de soutenir le développement d'une réflexion critique et argumentée.

Organisation

Une plateforme pédagogique « moodle » a été créée afin d'accompagner les personnes étudiantes dans ce cours. Les textes à lire pour chaque séance y sont accessibles et classés selon l'ordre du plan de cours : www.moodle.uqam.ca

Modalités d'évaluation et pénalités

Les modalités d'évaluation du cours sont détaillées dans le présent plan de cours. Toute remise de travail effectuée après la date et l'heure prévues entraîne une pénalité, sauf en cas de justification conforme aux règles en vigueur. Sauf indication contraire, une pénalité de retard est appliquée par jour de retard. Les modalités précises liées aux échéances et aux pénalités seront rappelées en classe et précisées au moment de chaque évaluation. Il appartient aux personnes étudiantes de s'assurer du respect des délais de remise.

Absences et procédures de justification

Pour une absence de cinq jours ou moins, aucun billet médical n'est requis lorsque la présence compte dans l'évaluation ou lorsqu'une évaluation était prévue. Dans ces situations, la personne étudiante doit toutefois remplir et transmettre à l'enseignant le formulaire institutionnel de déclaration d'absence dans un délai de cinq jours ouvrables. Lorsque ces conditions ne s'appliquent pas, aucune déclaration n'est exigée, mais les modalités de rattrapage demeurent obligatoires. Un billet médical est requis pour toute absence de plus de cinq jours lorsqu'une reprise d'évaluation ou une prolongation de délai est demandée. Il revient à la personne étudiante de communiquer avec l'enseignant dans les meilleurs délais afin de convenir des modalités appropriées.

Normes de présentation des travaux

Les travaux remis dans le cadre du cours doivent respecter les normes universitaires de présentation. Ils doivent être rédigés dans un français clair et soigné, présentés de manière structurée et accompagnés de références complètes. Sauf indication contraire, les travaux doivent être dactylographiés, paginés et présentés selon un format standard. Les consignes précises relatives à la longueur, au format et au mode de remise seront communiquées pour chaque évaluation.

Critères de correction

Les travaux et évaluations sont corrigés en fonction de critères qui incluent notamment la compréhension des concepts abordés en classe, la capacité d'analyse et d'argumentation, la mobilisation pertinente des lectures et des exemples, ainsi que la clarté de l'expression écrite ou orale. Une attention particulière est portée à la rigueur du raisonnement, à la

cohérence de la structure et au respect des consignes. Les critères spécifiques applicables à chaque évaluation seront précisés au moment opportun.

Utilisation des agents conversationnels d'intelligence artificielle

L'utilisation d'agents conversationnels d'intelligence artificielle est encadrée par la résolution adoptée par le Département de science politique (Résolution DSP-2023-2024-41). Les personnes étudiantes doivent se conformer aux directives en vigueur concernant l'usage de ces outils dans le cadre des travaux et des évaluations. Toute utilisation non conforme aux règles établies peut être considérée comme une infraction de nature académique.

Évaluation de l'enseignement du cours

Conformément à l'article 1.6 de la Politique n° 23, une période de 20 minutes sera réservée en classe entre le 26 mars et le 8 avril afin de permettre aux personnes étudiantes de procéder à l'évaluation de l'enseignement du cours. Cette évaluation vise à recueillir les commentaires des personnes étudiantes sur le déroulement du cours et les méthodes d'enseignement, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

PLAN DU COURS

Séance 1- Introduction et mise en perspective politique des migrations internationales

(15 janvier 2026)

Cette première séance vise à établir un premier contact et à vous présenter l'organisation générale du cours, les attentes pédagogiques et les modalités d'évaluation. Elle propose également une mise en perspective permettant d'introduire les migrations internationales comme un objet central de la science politique contemporaine. La séance permettra de comprendre pourquoi les migrations occupent aujourd'hui une place structurante dans les débats politiques et les politiques publiques, tout en présentant les grandes questions qui traverseront le cours, notamment le rôle des États, les rapports de pouvoir associés à la mobilité et les tensions entre ouverture et contrôle.

Lectures obligatoires

- Rosental, P.-A. (2010). « Une histoire longue des migrations ». *Regards croisés sur l'économie*, 8(2), 74-80. <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-74.htm>

- Wihtol de Wenden, C. (2010). « Cinq thèmes clés pour les migrations internationales ». *Après-demain*, 13, 21-23. <https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2010-1-page-21.htm>

Séance 2-Catégoriser et mesurer les migrations : un objet politique construit

(22 janvier 2026)

Durant cette séance, nous analyserons les migrations internationales comme des réalités sociales et politiques construites par des catégories institutionnelles. Nous nous intéresserons aux définitions, aux classifications et aux outils statistiques utilisés pour décrire les migrations, ainsi qu'aux effets politiques de ces catégories sur la production des politiques publiques et des débats médiatiques.

Lectures obligatoires

- Berthomière, W. & Hily, M.-A. (2006). « Décrire les migrations internationales ». *Revue européenne des migrations internationales*, 22(2), 67-82. <https://journals.openedition.org/remi/2819>
- Beauchemin, C. et al. (2021). « Migrations internationales : ce que l'on mesure (ou pas) ». *Population & Sociétés*, 594, 1-4. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/migrations-internationales-ce-que-l-on-mesure-ou-pas/>

Séance 3- Les théories des migrations internationales

(29 janvier 2026)

Cette séance présente les principaux cadres théoriques mobilisés pour analyser les migrations internationales. Elle distingue les approches explicatives classiques et les approches plus contemporaines, en mettant en évidence leurs apports et leurs limites. L'objectif est de vous fournir des outils conceptuels vous permettant d'interpréter les politiques migratoires et les dynamiques observées empiriquement.

Lectures obligatoires

- Simmons, A. (2002). « Mondialisation et migration internationale : tendances et modèles théoriques ». *Cahiers québécois de démographie*, 31(1), 7-33. <https://www.erudit.org/fr/revues/cqd/2002-v31-n1-cqd402/000422ar/>
- Piguet, É. (2013). « Les théories des migrations ». *Revue européenne des migrations internationales*, 29(3), 141-161. <https://shs.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2013-3-page-141?lang=fr&tab=texte-integral>

Séance 4-Migrations, États et mobilités

(5 février 2026)

Durant cette séance, nous examinerons le rôle central de l'État dans la structuration des mobilités internationales. Nous analyserons les notions de souveraineté, de frontière et de contrôle, ainsi que les inégalités d'accès à la mobilité produites par les politiques étatiques. La séance vous permettra de comprendre la mobilité internationale comme une ressource politique inégalement distribuée.

Lectures obligatoires

- Hollifield, J. F. (2004). « The emerging migration state ». *International Migration Review*, 38(3), 885-912 (extraits). <https://journals.sagepub.com/doi/10.1111/j.1747-7379.2004.tb00223.x>
- Torpey, J. (2000). *The Invention of the Passport* (chapitre introductif). <https://www.cambridge.org/core/books/invention-of-the-passport/92242092DFC0BEEDD5486AA7B858F91B>

Séance 5-Politiques migratoires et régimes de mobilité

(12 février 2026)

Cette séance analyse les politiques migratoires comme des politiques publiques à part entière. Elle s'intéresse aux instruments mobilisés par les États, aux processus de mise en œuvre et aux effets différenciés de ces politiques sur les trajectoires migratoires. La notion de régime de mobilité permet de montrer comment les politiques produisent des statuts et des formes de mobilité hiérarchisées.

Lectures obligatoires

- Hamidi, C. & Paquet, M. (2019). « La mise en œuvre des politiques migratoires ». *Lien social et Politiques*, 83, 5-35. <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2019-n83-lsp04994/1066082ar/>
- Pellerin, H. (2011). « De la migration à la mobilité ». *Revue européenne des migrations internationales*, 27(2), 57-75. <https://shs.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2011-2-page-57?lang=fr>

Séance 6-Migrations de travail et logiques économiques

(19 février 2026)

Cette séance aborde les migrations de travail dans une perspective d'économie politique. Elle analyse les liens entre besoins économiques, organisation du marché du travail et politiques migratoires, en mettant l'accent sur la segmentation du marché du travail et les statuts temporaires.

Lectures obligatoires

- Piore, M. J. (1979). *Birds of Passage* (chapitre sur la segmentation du marché du travail – extrait).
- Castles, S., de Haas, H. & Miller, M. (2014). *The Age of Migration* (chapitre sur les migrations de travail – extrait).

Séance 7-Examen de mi-session

(26 février 2026)

Séance 8-Migrations forcées : dynamiques politiques et réponses publiques

(12 mars 2026)

Cette séance analyse les migrations forcées à partir de leurs causes politiques et des réponses publiques qu'elles suscitent. Elle examine les discours de crise, les dispositifs de contrôle et les processus de sécuritisation associés à ces formes de mobilité.

Lectures obligatoires

- Castles, S. (2003). « Towards a Sociology of Forced Migration ». *Sociology*, 37(1), 13-34. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0038038503037001384>
- Cambrézy, L. (2007). « Réfugiés et migrants en Afrique ». *Revue européenne des migrations internationales*, 23(3), 13-28. <https://journals.openedition.org/remi/4197>

Séance 9- Gouvernance internationale des migrations

(19 mars 2026)

Cette séance analyse la gouvernance des migrations à l'échelle internationale en s'intéressant aux acteurs, aux instruments et aux tensions entre coopération internationale et souveraineté étatique.

Lectures obligatoires

- Channac, F. (2006). « Vers une politique publique internationale des migrations ? ». *Revue française de science politique*, 56(3), 393-408. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-3-page-393.htm>
- Pécoud, A. (2018). « Une nouvelle gouvernance des migrations ? ». *Mouvements*, 93(1), 41-50. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2018-1-page-41.htm>

Séance 10- Diasporas et transnationalisme : action politique au-delà des frontières

(26 mars 2026)

Cette séance s'intéresse aux diasporas et aux pratiques transnationales comme formes d'action politique qui dépassent le cadre de l'État-nation. Elle analyse les recompositions des appartenances politiques et des modes de participation.

Lectures obligatoires

- Dufoix, S. (2011). *Les diasporas* (chapitre introductif – extrait).

Séance 11-Présentations orales

(9 avril 2026)

Séance 12 – Examen final

(16 avril 2026)

MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation du cours repose sur une combinaison de participation active et d'évaluations individuelles et collectives visant à apprécier la compréhension des cadres théoriques, la capacité d'analyse critique et l'aptitude à mobiliser les concepts abordés en classe. La présence et la participation en classe comptent pour 10 % de la note finale et visent à encourager une implication régulière dans les discussions. L'examen de mi-session, qui représente 25 % de la note, permet d'évaluer l'appropriation des notions et des analyses développées durant la première partie du cours. Les présentations orales, également évaluées à 25 %, vous donneront l'occasion de travailler collectivement à l'analyse d'un enjeu lié aux migrations internationales et d'en présenter les résultats de manière structurée et argumentée. Enfin, l'examen final, qui compte pour 40 % de la note, vise à apprécier votre capacité à mobiliser l'ensemble des connaissances acquises afin de produire une réflexion synthétique et critique sur les enjeux politiques des migrations internationales.

- Présence et participation : **10 %**
- Examen de mi-session : **25 %**
- Présentations orales : **25 %**
- Examen final : **40 %**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

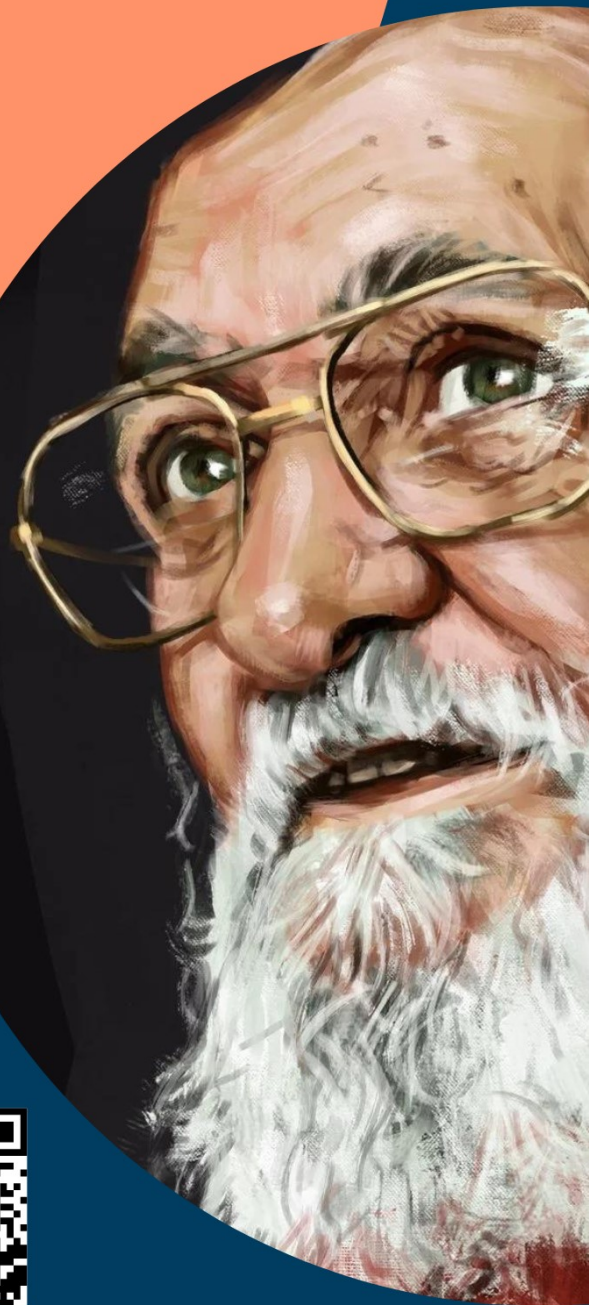
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au R-3485 !

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des services offerts	https://portailétudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique no 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique no 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-l'intervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailétudiant.uqam.ca/liberte-academique/